

SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2000

BUREAU :

Président : M. Frédéric RENEVEY
Vice-présidente : Mme Andrée JELK-PEILA
Secrétaire : M. Yann WYSS
Membres : M. François BAERTSCHI, Mme Maria MALAGOLI,
M. Gilbert TERRIER

Sont présents :

M. Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Annie CORDEY, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Michel DUPRAZ, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Andrès MONCADA, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, M. Johnny PURTSCHERT, Mmes Patricia SOLIOZ, Isabelle TAILLEPIERRE, M. Dominique ZEHFUS

Excusés : MM. Stéphane LORENZINI, Jean-Pierre PASQUIER
Jean-Pierre SEYDOUX, Pierre-Alain VOLERY

Assistent à la séance : M. Marco FOLLMY, Maire, M. Pascal CHOBASZ,
M. Walter SPINUCCI, Conseillers administratifs,
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2000
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances - Séance du 13 mars 2000 -**
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA
Crédit complémentaire pour l'école Cérésole - suite
(Fr. 396'781.15) **p. 210 Arrêté**
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 3 avril 2000 -**
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN
Ecole des Palettes - Stabilisation et remise en état de la salle
de gymnastique - Crédit de construction (Fr. 700'000.--) **p. 212 Arrêté**
- 8) **Commission des sports - Séance du 30 mars 2000 -**
Rapporteur : M. Gilbert TERRIER
Tennis-Club des Fraisiers - Présentation du programme des travaux
de rénovation de certaines installations et de leur échelonnement
dans le temps **p. 214 Information**
- Proposition de subvention 2001 extraordinaire à titre de participation
de la Commune aux travaux de rénovation présentés **Vote de principe**

Séance ordinaire du 13 avril 2000

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire - Séances des 31 janvier et 27 mars 2000 - Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**
- a) Création de zones de verdure et abrogation de zone de développement 3
Enquêtes publiques Nos 1205 à 1211 **Information** **Renvoyé**
 - b) Divers
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire - Séances des 31 janvier, 28 février et 27 mars 2000 - Rapporteurs : MM. Jean-Pierre PASQUIER et Vincent BERNASCONI**
Initiative municipale « Pour la sauvegarde de quartiers verdoyants » **p. 216** **Information**
- 11) **Commission de sécurité - Séance du 29 mars 2000 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Audition du poste de police d'Onex - Tour d'horizon **p. 218** **Information**
 - b) Projets pour la sécurité municipale **p. 219** **Information**
 - c) Divers
- 12) Propositions individuelles et questions **p. 220**

M. RENEVEY : Bonsoir à tous. Je dois excuser les absences de MM. Stéphane Lorenzini, Jean-Pierre-Pasquier, Jean-Pierre Seydoux et Pierre-Alain Volery.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à l'audition de M. Moutinot à la Commission de l'aménagement du territoire, ce dernier nous octroyant un délai pour la réponse relative au projet de la création de zones de verdure, je propose un renvoi du point 9a) à une séance ultérieure, afin que nous ayons le temps de discuter de ce sujet.

Pas d'opposition, donc cela est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2000

M. ZEHFUS, Page 187, suite à l'intervention de M. Pasquier, je n'ai pas cité la chancellerie mais le parquet.

M. LANCE : Concernant la résolution pour soutenir la liaison ferroviaire La Praille / Les Eaux-Vives, je suis étonné de ne pas avoir reçu la nouvelle mouture de cette résolution. On nous avait dit que le Conseil administratif allait la modifier selon les interventions de différents Conseillers municipaux.

M. FOLLMY : Nous avons procédé aux modifications, nous la joindrons lors d'un prochain courrier.

Séance ordinaire du 13 avril 2000**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. FOLLMI : J'ai trois communications. La première c'est une réponse à M. Pasquier, qui n'est pas là, et à M. Page. Vous nous aviez demandé successivement que le Conseil municipal ou la Commission des finances soient informés des projets déployés tant par notre déléguée aux affaires économiques et à la communication, que par le Conseil administratif, ceci notamment en lien de son déplacement au Mipim, Marché international pour les professionnels de l'immobilier.

Il nous paraît prématuré de vous répondre aujourd'hui. En revanche, le Conseil administratif envisage avec le concours du Conseil économique communal de vous informer à un moment donné. Disons, peut-être pour être plus concret, d'ici à mi-juin, de manière beaucoup plus exhaustive, de l'avancement des travaux, et de ce qu'il entend entreprendre dans le domaine des relations avec les entreprises et de la communication.

A propos de la communication, vous avez déjà eu droit à un petit aperçu, à travers la Commission de l'information et de l'administration, dont la dernière séance vous a été rapportée lors du dernier Conseil municipal, et portait notamment sur la présentation de la structure du site Internet communal.

La deuxième communication : Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, sous la signature de son Président, vient de nous informer qu'il entend élaborer le projet définitif de la section de tram Pont-Rouge - Communes-Réunies. C'est la variante route du Grand-Lancy, et non la variante sous-mairie qui est privilégiée. Cette section devrait être réalisée à l'horizon des années 2005-2006. La Commune est bien sûr associée à cette étude.

Enfin, la troisième communication concerne le parking de l'Etoile, au bout de la route des Acacias. Ce parking est ouvert depuis le lundi 3 avril, pour votre information.

M. SPINUCCI : J'aimerais répondre à Mme Jelk-Peila qui demande que l'amélioration du passage piétons situé au chemin du 1er-Août soit réalisé avant l'été. Malgré toute la bonne volonté de nos services, cela ne sera vraiment pas possible. Je vous rappelle la procédure : il y a d'abord lieu d'établir des plans définitifs, et nous n'en sommes qu'au stade de l'avant-projet. Il y a ensuite le dépôt d'une demande en autorisation de construire LER, après avoir consulté tous les services de l'Etat et notamment l'Office des transports et de la circulation, il y a ensuite à assurer le financement de cette opération. Alors, vous voyez que c'est extrêmement difficile d'y arriver avant l'été.

J'en ai terminé avec les réponses. J'aimerais néanmoins excuser à cette assemblée, mon départ, après le point 7) de l'ordre du jour, car il y a le Grand Conseil qui siège en ce moment, et je suis le rapporteur sur quelques points à l'ordre du jour.

Séance ordinaire du 13 avril 2000**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 13 mars 2000 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

Crédit complémentaire pour l'école Cérésole (Fr. 396'781.15)
=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Suite au vote négatif du Conseil municipal concernant le crédit complémentaire de l'école de Cérésole, le Conseil administratif avait écrit au Département de l'intérieur et de l'agriculture pour lui exposer les faits. Divers documents relatifs à cette question ont été fournis.

En date du 6 mars, ledit département a fait parvenir sa réponse au Conseil administratif par une lettre dans laquelle il est dit que :

« Conformément à l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01), lorsqu'un crédit d'engagement est insuffisant, un crédit complémentaire doit, en principe, être demandé avant de pouvoir engager des dépenses supplémentaires; selon les circonstances et l'importance du crédit, une information peut être faite au Conseil municipal ou à la commission concernée. Dans ce cas, une demande de crédit complémentaire est présentée au moment du bouclage du crédit d'engagement.

En l'espèce, même s'il convient de regretter que le décompte final ait été remis très tardivement à la commune, celle-ci l'a soumis sans délai aux commissions concernées qui ont rendu un préavis positif.»

Dans cette même lettre, il est également suggéré de retourner devant le Conseil municipal avec cette demande de crédit complémentaire, et que le Conseil administratif présente parallèlement l'engagement de veiller à éviter de tels délais dans la remise des décomptes par un suivi plus diligent de l'activité de ses mandataires.

Dans la discussion qui a ensuite occupé la commission, il a été relevé que, si la réponse était un peu plus étayée que celle obtenue lors d'un cas antérieur, la procédure restait identique : retour devant le Conseil municipal pour acceptation. En cas de refus, le Département laissant clairement entendre qu'il pourrait «passer outre le vote du Conseil municipal».

Le premier vote, largement négatif, ayant nettement démontré le mécontentement du Conseil municipal, la question a été posée de savoir s'il était judicieux de persister dans ce sens, ou si on devrait se prononcer de manière différente, afin de ne pas laisser le Département juger à notre place ? Sur ce point, les avis étaient très partagés.

La commission s'est finalement prononcée par un vote indicatif sur l'arrêté qui vous est soumis ce soir : 3 pour 2 contre 3 abstentions.

Séance ordinaire du 13 avril 2000

M. LANCE : Comme je l'ai déjà fait en Commissions des travaux et constructions et des finances réunies le 12 octobre 1999, en séance plénière le 11 novembre 1999, à nouveau en Commission des finances le 13 mars dernier, j'accepterai, pour la 4ème fois consécutive, cet important dépassement de crédit !!

Ce sera la dernière fois, puisque même si notre Conseil municipal refuse ce crédit, c'est le Conseil d'Etat qui prendra la décision finale !

Je crois que tout a été dit sur cette affaire qui a révélé certains dysfonctionnements de notre administration, suite aux manquements de certains mandataires ou autres responsables. Chacun d'entre nous a condamné ces agissements, cette situation de fait accompli, ces légèretés concernant le traitement de ce chantier, et nous sommes tous d'accord pour que cela ne se reproduise plus !

Par conséquent, pourquoi s'obstiner et vouloir refuser encore une fois ce dépassement, pour qu'en définitive ce soit le Conseil d'Etat qui prenne cette décision à notre place. A-t-on vraiment besoin d'une autorité supérieure pour assumer notre responsabilité ? Personnellement, je n'en ai pas besoin.

Je vous invite donc à accepter ce crédit supplémentaire, et en cas d'acceptation de notre Conseil, de demander au Conseil administratif, comme le suggère d'ailleurs le Département de l'intérieur dans sa lettre, de prendre l'engagement de veiller à l'avenir, à suivre avec plus de diligence l'activité de ses mandataires, et de veiller en particulier à éviter d'aussi longs délais dans la remise des décomptes.

C'est vrai que cet engagement, le Conseil administratif pourrait à la limite le prendre avant le vote !

M. PAGE : Je voudrais peut-être faire entendre un autre son. Je pense que prendre ses responsabilités, cela peut aussi être, de voter non, pour bien montrer notre mécontentement. On sait qu'il n'y a pas beaucoup d'espoir, puisque c'est le Conseil d'Etat, mais au moins on est conséquent avec ce qu'on a décidé la première fois, et peut-être, je demanderai alors au Conseil administratif d'étayer son engagement avec précision. Des bonnes intentions, tout le monde en a, mais je pense qu'il y a des moyens de les assurer, il y a des agendages, il y a un tas de choses qui sont précises pour se renseigner.

Je vous rappelle que nous avons un autre chantier au Grand-Lancy, on attend aussi un décompte intermédiaire, on l'a demandé déjà plusieurs fois, et on ne l'a toujours pas. Je voudrais être rassuré, même si finalement ce crédit est voté, soit par nous, soit par le Conseil d'Etat, j'aimerais être rassuré sur les moyens du Conseil administratif.

M. SPINUCCI : J'aimerais tout simplement compléter l'intervention de Mme Jelk-Peila lorsqu'elle a lu quelques passages de la lettre du Département de l'intérieur. J'aimerais extraire de cette lettre, la phrase suivante : « il y a lieu de constater que le Conseil municipal a été informé, conformément aux dispositions légales », et un autre passage : « le dépassement global ne s'élève qu'à 6,01 % du crédit voté de Fr. 4'801'000.--, ce dépassement concerne uniquement des travaux de transformation de consolidation d'un ancien bâtiment, ainsi qu'au passage de l'Icha à la TVA ».

Bien entendu cela n'excuse pas le Conseil administratif, moi personnellement en tout cas, de ce manquement de notre administration. Alors, nous pouvons sans autre prendre l'engagement, d'ailleurs j'en ferai part à la prochaine séance de la Commission

Séance ordinaire du 13 avril 2000

des travaux et constructions, il y a d'abord un outil informatique qui doit être mis en place, qui permet le suivi financier des chantiers. Deuxièmement, je demanderai alors au chef du Service des travaux et constructions, qu'à chaque séance de la Commission des travaux et constructions, de nous faire un rapport sur l'état d'avancement, non pas seulement au point de vue chantier, mais également du point de vue financier des travaux qui sont engagés par l'administration.

M. FOLLMY : Je voudrais ajouter aux propos de mon collègue, M. Spinucci, qu'en général, nous rendons les comptes relativement rapidement, mais qu'il y a des cas qui prennent beaucoup plus de temps, qui sont liés en l'occurrence à des entreprises qui sont en faillite, à des contestations, etc. Il y avait eu, notamment je vous le rappelle, des problèmes au niveau d'une assurance suite à une inondation, il y a aussi parfois des problèmes d'actes notariés qu'il faut encore mettre en place, il y a toute une série d'événements qui fait que nous n'avons pas toujours la possibilité de présenter des décomptes finaux, dans des délais que certains souhaiteraient rapides. C'est la raison pour laquelle, cela prend parfois pas mal de temps.

Je voudrais simplement rappeler, par exemple, le cas de la passerelle des Mouilles, il nous a fallu 10 ans pour boucler les comptes, tout simplement parce qu'il nous manquait une facture.

M. GERBEX : J'aimerais rappeler, à M. le Maire, que si il n'a pas toutes les factures, il peut faire des décomptes intermédiaires. Avec des décomptes intermédiaires, on verra tout de suite si on a déjà des dépassements ou pas. Donc ce n'est pas une raison parce qu'il manque une facture, de devoir attendre 3 ou 4 ans.

M. FOLLMY : M. le Président, j'aimerais simplement ajouter que, là c'est un cas simple, une question de facture, mais il y a des cas beaucoup plus compliqués que ça.

L'arrêté 6) est refusé par 12 oui, 14 non et 4 abstentions.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 3 avril 2000 -
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN**

a) Ecole des Palettes - Stabilisation et remise en état de la salle de gymnastique - Crédit de construction (Fr. 700'000.--)

=====

M. HEIZMANN présente le sujet : A comme affaissement - B comme béton - C comme carbonatation - vous l'aurez compris je vais vous relater un petit abécédaire, D comme dalle - E comme éclatements - F comme fissures - G comme géomètre - H comme humidité - I comme infiltration - J comme justification - K comme know-how - L comme limons - M comme mouvement, (nous voilà déjà arrivé à la première moitié) - N comme nivellement - O comme Oberwiler, je ne pouvais pas m'en priver - P comme peupliers - Q comme qualité - R comme radier - S comme semelles - T comme tassements - U comme unanimité - V comme va bene - W comme Waltenspühl - X comme xiste (couvert servant d'abris pour les activités sportives dans la Grèce antique) - Y comme y'a qu'à et - Z comme z'est fini.

Séance ordinaire du 13 avril 2000

Voilà, Mesdames et Messieurs, résumés en 26 lettres et 26 mots, 35 ans d'histoire, 35 ans d'une histoire, d'une saga où chacun laisse des plumes, mais où quelques-uns ont beaucoup appris, en particulier leur métier d'architecte.

1965 : année de construction de l'école, qui fut, aux dires de l'architecte, construite dans la précipitation. Paradoxe, quelques 22 ans plus tard, c'est semble-t-il cette fois un manque cruel de précipitation, pluviale cette fois-ci, qui déclencha la formation de fissures sur le pilier supportant le garage à vélos de cette école. Après 2 ans d'observation, les choses empirent. Dans un accès de bon sens (ce qui est logique lorsque l'on parle d'empire), un géomètre est mandaté pour mesurer l'enfoncement inexorable de l'édifice. Trois ans s'écoulent, le verdict est sans rémission : le garage à vélos et la partie centrale de la salle de gymnastique de l'école des Palettes se sont enfoncés de 40 mm. Pour illustrer l'ampleur des dégâts, imaginez le diamètre d'une pièce de cent sous...

"Construit sur le roc et non sur le sable". Une fois encore le divin adage n'a pas été suivi et la collectivité d'en supporter les frais en s'écriant : "Aide-toi et le ciel t'aidera".

Car c'est la faute au limon (il ne s'agit pas là de citron vous l'aurez compris) mais bien de la roche sédimentaire détritique de granulométrie intermédiaire entre celle des sables et celle des argiles. Et comme un malheur ne vient jamais seul, voilà qu'un peuplement de peupliers, longeant malicieusement le Voiret, s'est joint au limon pour accélérer le phénomène. Car si le limon meuble, le peuplier pompe. Le résultat est alors sans appel, le terrain s'assèche, l'édifice s'affaisse... Un spécialiste mandaté déclame d'une seule voix : il faut extraire le mal à la racine. Le bouc émissaire est désigné : le peuplement de peupliers. Le Conseil administratif d'alors, à la manière de Ponce Pilate s'en lave les mains. En 1993, le peuplement de peupliers est alors sacrifié sur l'autel de la raison.

Depuis lors, plus rien, le calme plat. A croire que, comme il n'existe pas de pièce de monnaie plus grosse que celle de Fr. 5.--, les esprits chagrins en sont restés là.

Alors maintenant, il faut colmater, réparer, rafistoler, corriger, stabiliser, ravalier, décaper, traiter, coffrer et rebétonner. En un mot : il faut y aller. Et tout cela a un coût : Fr. 700'000.--.

La garantie après exécution des travaux : totale sauf dans 3 cas :

- 1) en cas de séismes importants
- 2) en cas de sécheresse asséchante inopinée
- 3) en cas de divers et imprévus

La commission des travaux et constructions vous recommande de voter oui à ce crédit qu'elle a accepté à l'unanimité de ses membres.

M. LANCE : J'ai juste une petite remarque concernant ce rapport, je le trouve tendancieux. J'aimerais que le Président de ce Conseil municipal rappelle aux Conseillers municipaux le rôle du rapporteur, qu'ils doivent rapporter de manière exacte le déroulement des commissions.

M. SPINUCCI - (Clichés) : C'est sur ce pilier qui supporte la dalle de couverture de la salle de gymnastique, que s'est produit le phénomène de tassement, dont a parlé M. Heizmann, le rapporteur. On voit maintenant le même endroit, le décalage qui s'est produit, dans le sens horizontal, entre le sommier et le pilier qui soutient la dalle de

Séance ordinaire du 13 avril 2000

toiture. Il y a également des dégâts au voisinage de ce fameux pilier, on voit ici la terrasse, au-dessus du garage à vélos, qui est elle-même légèrement décalée par rapport aux nouveaux alignements verticaux et horizontaux d'origine.

M. BAERTSCHI : J'avais demandé au secrétariat de me retrouver un rapport sur l'hydrogéologie qui avait été fait avant que l'on projette de construire le parking des Palettes. Il était clairement indiqué, si j'ai bonne mémoire, qu'à la suite de toutes les constructions qui avaient été faites dans le secteur de Lancy-Sud, que ce soient les Palettes, l'Etoile et ce qui allait encore venir, c'est-à-dire les tranchées couvertes, la couverture des routes, que le niveau de l'eau qui naturellement se trouve dans cette parcelle-là, je n'ose pas appeler cela une nappe phréatique, mais le niveau de l'eau avait baissé d'environ 50 ou 60 cm. à cause des constructions.

Je me rappelle avoir souri quand on m'avait dit que c'était la faute du peuplier si l'école s'affaissait, évidemment, on n'a qu'à abattre tous les arbres et on aura plus de problème. La question se poserait du pollueur payeur, parce que c'est manifestement, selon l'étude hydrogéologique, que j'espère retrouver, que la sécheresse est arrivée. Qui est responsable de ceci ? Ce sont toutes les constructions qui se sont faites. Des questions devraient quand même se poser, alors que nous sommes appelés à voter ce soir Fr. 700'000.--, et je crois que ce n'est que le début, qui ne sont que les conséquences de constructions qui ont été faites, et qui ont asséché le terrain.

M. RENEVEY : Puisque M. Lance m'a demandé de faire une mise au point, je dirai, que d'une manière générale, le rapporteur de la Commission n'a pas à donner son avis personnel lors de la lecture d'un rapport. Il peut par contre le faire immédiatement après sa lecture, puisqu'il peut prendre la parole pour s'exprimer personnellement. Je parlais d'une manière générale.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**8. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 30 mars 2000 -
Rapporteur : M. Gilbert TERRIER**

**Tennis-Club des Fraisiers - Présentation du programme des travaux de
rénovation de certaines installations et de leur échelonnement dans le temps
- Proposition de subvention 2001 extraordinaire à titre de participation de
la Commune aux travaux de rénovation présentés**

=====

M. TERRIER présente le sujet : J'espère que je vais satisfaire la demande de M. Lance, que celui-ci ne sera pas déçu, j'ai essayé d'être le plus proche possible de la réalité. Je lui fais confiance, il sera apte à corriger si cela est nécessaire.

Pour cette commission hors murs, nous sommes accueillis par 3 membres du comité du Tennis-club des Fraisiers. M. Binder, responsable de l'entretien et des travaux, M. Van Dongen, vice-président et trésorier, ainsi que M. Grosbéty, Président.

Avant de passer à la visite des installations, le Président du club résume la situation. En effet, le club a aujourd'hui 27 ans, donc le club-house a le même âge, celui-ci appartient à la commune. Il est à noter que, depuis la construction, des travaux n'ont

Séance ordinaire du 13 avril 2000

pas été faits. C'est pourquoi, il a été décidé par le comité d'effectuer un certain nombre de travaux afin de mettre cette installation en conformité. La Commission a pu constater la petitesse et la vétusté des locaux prévus dans la transformation.

Sont prévus dans le programme : les vestiaires hommes qui seront remis en état. La surface sera réduite afin d'installer un local pour le comité qui n'a aucune surface pour se réunir, ou recevoir, par exemple, la Commission des sports.

Un autre local est prévu pour le matériel. Concernant les W.C. ceux-ci sont séparés et à améliorer.

Dernier lieu : la cuisine, afin d'améliorer les installations, qui aujourd'hui ne répondent plus aux besoins, et afin d'assurer un service plus convenable. Je vous rappelle à ce propos que la personne qui s'occupe de la cuisine va prendre sa retraite, et afin de trouver quelqu'un, il serait intéressant pour eux d'avoir un local qui serait beaucoup plus adapté.

Il est à noter que les travaux concernant les vestiaires femmes sont terminés, le coût desdits travaux a été pris en charge en totalité par le club.

Passons au financement : malgré la diminution des membres, le club, grâce à une très bonne gestion, cette dernière est très saine, nous avons pu le constater par rapport aux explications données aussi bien par le trésorier que par le Président. C'est pourquoi, d'entente avec le Conseil administratif, le club demande à notre Conseil de participer financièrement aux travaux définis pour environ le 50 % de la somme, c'est-à-dire, pour un montant de Fr. 75'000.--, et ceci à fonds perdus, qui sera inscrit au budget 2001, à titre de subvention.

C'est à l'unanimité que la Commission des sports vous propose d'accepter ce vote de principe.

M. FOLLMI : Je voudrais juste apporter une précision, suite à une question qui a été posée lors de la Commission des sports à laquelle il n'a pas été répondu. Cela concerne la propriété du club-house. Ce dernier appartient bien au club, construit par lui. Le terrain appartient à la commune, le club-house ainsi que les équipements qui sont sur les courts appartiennent au club.

Mme TAILLEPIERRE : Il est clair que l'accession aux sports en général pour la population lancéenne est un droit.

La démocratisation de l'accès aux sports concerne aussi les plus défavorisés de la société.

En l'occurrence, l'affaire qui nous préoccupe ce jour, c'est-à-dire le financement du Tennis-Club des Fraisiers, ne peut se faire que s'il y a contrepartie.

Nous demandons à ce que l'association du Tennis-Club des Fraisiers, réfléchisse à nos requêtes allant dans le sens d'un plus grand accès aux courts de tennis par le plus grand nombre de lancéennes et lancéens.

Nous demandons que les buvettes des clubs de tennis de Lancy soient officiellement accessibles à toute la population.

Séance ordinaire du 13 avril 2000

D'autres compensations pourraient également être proposées :

- Journée de sensibilisation par les écoles et terrains d'aventures
- Accès gratuit pour les personnes au chômage
- Accès aux cours handisport, etc.

Nous demandons par conséquent, que notre vote favorable de ce soir soit suivi, dans un délai proche, des propositions concrètes émanant du Tennis-Club des Fraisiers.

Vote de principe accepté par 27 oui et 3 abstentions.

M. CHOBASZ : Je vous remercie pour le vote de principe que vous venez de prendre. S'agissant des remarques qui viennent d'être formulées, je vais les transmettre au club, mais j'ai le sentiment que beaucoup des remarques qui ont été faites sont d'ores et déjà des réalités. Je pense notamment à l'ouverture du club-house sur le quartier, de même qu'une journée « portes ouvertes » destinée à accueillir des nouveaux membres et particulièrement des jeunes, puisque c'est le travail du club de tennis que d'essayer de renouveler et étendre le cercle de leurs membres.

Enfin, nous aurons l'occasion de vous faire part du point de vue du club, soit en séance plénière ou en séance de commission, sur ces questions.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 31 janvier et 27 mars 2000 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**

**a) Création de zones de verdure et abrogation de zone de
développement 3 - Enquêtes publiques Nos 1205 à 1211**

=====

Point renvoyé.

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 31 janvier, 28 février et 27 mars 2000 -
Rapporteurs : MM. Jean-Pierre PASQUIER et Vincent BERNASCONI**

Initiative municipale « Pour la sauvegarde de quartiers verdoyants »

=====

En l'absence de M. Pasquier, M. TERRIER présente le sujet : *Lancy-Sud - parking* - La demande d'autorisation va être prochainement déposée par la Fondation des parkings. Des contacts ont lieu avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour mettre au point une concession en faveur de ladite fondation pour cette réalisation, que le Conseil municipal devra adopter, de même que le Grand Conseil.

Au point de vue financier, un budget estimatif a été établi. Le coût étant de 13,9 mios + 1,5 mio pour le déplacement du tram, non compris les aménagements de surface.

Séance ordinaire du 13 avril 2000

La Commune a proposé une participation à la hauteur de 4 mios, ce qui correspond à 100 places pour les habitants à Fr. 40'000.-- la place.

Le solde, soit environ 10 mios pour 250 places - serait à charge de la Fondation des parkings pour un P+R.

Concernant notre participation, deux solutions sont envisageables : soit nous investissons 4 mios, soit la fondation paie le tout, et nous prenons en charge les intérêts et les amortissements des 4 mios sur 50 ans, soit Fr. 240'000.-- par année. Ce sujet sera repris prochainement par la Commission de l'aménagement du territoire.

Périmètre Adroit - Le Conseiller administratif délégué rappelle qu'un plan localisé de quartier est prêt à démarrer. Il se situe sur des parcelles en face des Tennis des Fraisiers.

Des problèmes de financement pour les logements privés ont retardé cette réalisation et, finalement, une vente a eu lieu à un bureau d'architectes, qui reprend le dossier en vue de la présentation d'une demande d'autorisation de construire.

Au sujet des logements à construire par la Commune, il nous manque une parcelle. Après contact avec le propriétaire, ce dernier a manifesté son intention de nous la vendre, ce qui nous permettrait de réaliser un bâtiment, éventuellement sous forme de coopérative. Affaire à suivre.

Paroisse Protestante du Grand-Lancy - Les discussions avancent difficilement. Nous disposons d'une expertise de la parcelle du Temple mais pour l'instant, la Paroisse n'a pas encore reçu l'autorisation de le démolir par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

On a également en mains une expertise de la parcelle où se trouve la maison de paroisse et actuellement une analyse de faisabilité s'effectue au point de vue financier pour la réalisation de logements le long du chemin des Courtillets. Une proposition sera présentée pour une opération foncière avec la Paroisse.

M. BERNASCONI présente le sujet : Ce rapport sera très succinct, car il porte essentiellement sur la séance de la Commission du 28 février 2000.

Il est tout d'abord précisé que le délai fixé, concernant une décision du Conseil municipal, sur un éventuel contre-projet est fixé au 15 septembre, avec échéance au 15 décembre 2000, pour développer un texte y relatif.

Un groupe de travail comprenant deux membres de chaque parti et les initiants s'est créé. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu, portant sur les termes de l'initiative ou son interprétation.

A part un groupe, les participants estiment qu'un déclassement serait peut-être contraignant et ne va spécialement dans le sens de la sauvegarde de quartiers verdoyants.

Le groupe de travail a délégué trois membres chargés de mettre sur pied une esquisse d'avant-projet à présenter à l'ensemble des partis puis aux initiants, le but final étant de présenter un contre-projet.

Séance ordinaire du 13 avril 2000

Au niveau des priorités à retenir :

- Non déclassement en zone villas des quartiers de Surville et des Palettes,
- Déclassement en zone villas du pied du champignon du Plateau du Petit-Lancy,
- Mixité villas-verdure dans certains secteurs, rendre la densité plus faible,
- Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement, avec appel à un urbaniste ou à un paysagiste.

Il a également été convenu d'accepter de rencontrer, d'une part les représentants de l'Association des constructeurs et promoteurs genevois, vu que le recours qu'elle avait déposé auprès du Conseil d'Etat a été rejeté, et les initiants d'autre part, et ceci, par souci d'équité.

**11. COMMISSION DE SECURITE - Séance du 29 mars 2000 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****a) Audition du poste de police d'Onex - Tour d'horizon**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Comme au cours de la précédente législature, le poste de Gendarmerie d'Onex a été invité par la commission pour faire le point sur la situation dans la commune et afin de répondre aux questions. A cette occasion, les deux îlotiers du poste d'Onex, MM. Bocquet, sous-brigadier et Goletta, appointé, nous ont exposé leur travail qui peut se résumer comme suit :

Le travail de l'îlotier consiste à faire le lien entre les différents partenaires (commerces, entreprises) et d'être à l'écoute de la population. Cette activité, qui est sensiblement différente si l'on se trouve dans un poste urbain ou dans une zone suburbaine, est un travail à plein temps. Le reste du poste qui assure un secteur de 14 communes et de plus de 70'000 habitants, fonctionne 24 h. sur 24 h. Des échanges ont lieu régulièrement entre les différents îlotiers du canton.

Lancy étant une commune sur un axe proche de la frontière, à l'instar de Meyrin et Carouge, les vols de et dans les véhicules sont passablement importants. D'autre part, le secteur des Palettes, qui a fait l'objet de plusieurs articles remarqués dans la presse, est un souci permanent car des groupes de jeunes s'y retrouvent, et qu'à l'arrivée des beaux jours, les problèmes pourront revenir et ça risque de chauffer un peu. La pression a déjà été mise par le poste, en collaboration avec la Brigade de Sécurité publique, et on peut dire que la violence a augmenté ces dernières années, sans parler d'explosion. Deux jours après la séance, la presse confirmait avec chiffres à l'appui, les propos pertinents de l'îlotier sur l'augmentation de la violence en général.

Pour répondre aux diverses questions des commissaires au sujet des bandes, celles-ci comportent entre 10 et 15 membres dont environ 5 meneurs. Une certaine provocation comme des vitrines brisées, véhicules de police sprayés a eu lieu, ce qui a motivé quelques interventions, comme il en a été fait mention. Sans parler de "zone" ou de "Bronx", le secteur Palettes - Bachet est une région sensible. Les bandes se déplacent d'une commune et même d'un canton à l'autre.

Le sujet de l'éducateur de rue étant évoqué, M. Föllmi a précisé que des séances régulières étaient organisées en collaboration avec le centre Marignac, les éducateurs

Séance ordinaire du 13 avril 2000

de rue et les magistrats communaux afin d'essayer de trouver des solutions pour occuper les jeunes à des activités constructives. D'autre part, à l'Etoile Palettes, des rencontres sont organisées depuis deux ans avec les différents partenaires (régies, Hospice Général, Associations Etoile-Palettes et Lancy-Sud ainsi que des représentants de la Police municipale et le Service des travaux). Des améliorations ont eu lieu notamment en ce qui concerne les accès, l'ordre dans les parkings. Les accès aux sous-sols ont été fermés et des codes ont été mis partiellement en place.

D'autre part, une rencontre a eu lieu en début d'année avec le directeur de l'Hospice Général pour faire le point sur la situation et la problématique des requérants d'asile et afin d'éviter une trop grande concentration et les problèmes qui peuvent en découler.

Lors d'une question qui cite l'exemple de rencontres sportives le soir avec la participation de policiers, les deux îlotiers sont au courant de telles expériences tout en disant que pour l'instant, la police n'est pas préparée. Par contre, à l'occasion du 30ème anniversaire du poste d'Onex, une soirée techno sera organisée.

Après cet intéressant exposé, les intervenants ont été remerciés et nous avons passé au point suivant.

b) Projets pour la sécurité municipale

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. Bise, chef du Service de la sécurité municipale de Lancy, a commenté les diverses statistiques à l'aide d'un support de cours. Un certain nombre de plaintes pour dommages à la propriété dans les bâtiments municipaux et écoles a été enregistré, de même que pour les problèmes de chiens, bruit, stationnement, salubrité et sécurité publique. Les commandements de payer sont en légère diminution en 1999 et l'Office des poursuites a augmenté de Fr. 5.-- à Fr. 20.-- la taxe de notification. Par contre, il faut s'attendre à une augmentation en 2000, suite à la mise à jour de l'Office des poursuites.

Des contrôles hebdomadaires en nocturne sont effectués et les amendes d'ordre délivrées, (sujet sensible surtout parmi les mécontents qui ont fait l'objet d'une telle mesure), prouvent que les gens finissent par mieux se conduire si l'on renforce les contrôles. D'autre part, et pour répondre à la question d'un commissaire, il n'est pas possible d'intervenir sur le domaine privé.

Une autre question sera posée au sujet de la région de l'école de Tivoli et, on a constaté une certaine indiscipline des parents qui déposent leurs enfants, le plus près de l'école.

La vente de médailles pour les chiens et les vignettes pour les vélos font également partie du domaine du Service de la sécurité ainsi que le contrôle des signatures. Il est précisé que pour plus de 25'000 habitants, Lancy ne compte que 5 agents municipaux et 2 personnes administratives, alors que nos voisins carougeois comptent 10 agents pour 18'000 habitants !

Un radar de type "visispeed" a été acheté conjointement avec la commune d'Onex, Cet appareil affiche et enregistre les vitesses des véhicules ce qui permettra de cibler les lieux où on circule trop rapidement en vue de les équiper de radar avec "flash".

Séance ordinaire du 13 avril 2000

Un tour d'horizon est fait au sujet des nouvelles directives en vigueur depuis le 1er juin 1999 concernant nos agents de sécurité municipaux, qui ne sont pas encore appliquées. La loi impose aux communes une formation à faire jusqu'au 31 décembre 2000. Les compétences de ces agents seront élargies. Il leur sera possible de contrôler les véhicules sur l'ensemble du territoire communal (même ceux qui roulent) et de verbaliser. La commune s'est adaptée dans les moyens de transmission avec des "téléphones portables" et deux personnes ont été engagées. L'habillement sera modifié et uniformisé pour l'ensemble des communes et le coût est estimé à Fr. 40'000.-- qui passera certainement par le budget de fonctionnement.

Pour l'instant, nos agents sont à l'étroit dans leurs locaux, un projet d'extension existe pour l'agrandissement ce qui permettrait d'assurer un meilleur accueil. D'autre part, les agents pourront intervenir dans les autres communes, après accord préalable entre les autorités communales exécutives réciproques.

En ce qui concerne l'effectif des patrouilleuses scolaires, il est complet mais il manque des personnes de réserve.. Tous les postes seront maintenus.

c) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. Bise nous informe que, suite à l'article paru dans un grand quotidien le 29 mars 2000, la Protection civile de Lancy sera présente du 4 au 9 juin à Villars-sur-Glâne, avec 21 personnes, pour le nettoyage des forêts suite à l'ouragan "Lothar".

L'AGECAS ayant réalisé des économies dans la gestion des requérants d'asile, notre commune touchera un montant d'environ Fr. 170'000.--.

Un commissaire signale la mauvaise signalisation au sol de la route du Pont-Butin, à la hauteur du No 70. Un arrêt de bus à cet endroit perturbe les véhicules qui voudraient s'engager peu après dans le chemin du Pré-Monnard.

Il est demandé quand seront entrepris les travaux de modération du trafic à Eugène-Lance. Réponse début 2001. Il est signalé la vitesse excessive des véhicules à la hauteur de la salle communale du Grand-Lancy, spécialement en ce qui concerne le passage piétons.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. RENEVEY : Je tiens à vous informer d'un tournoi de jass pour « Enfants du monde » pour son projet au Guatemala, le samedi 15 avril à la salle communale du Grand-Lancy.

Mme SOLIOZ : J'aimerais poser deux questions au Conseil administratif, et plus particulièrement au Conseiller administratif responsable des affaires sociales, concernant un point opérationnel qui m'est apparu quelque peu étonnant.

Séance ordinaire du 13 avril 2000

J'aimerais savoir s'il est habituel, usuel ou courant qu'une résolution, ayant été votée et acceptée par le Conseil Municipal, soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine commission. Résolution bien entendu adressée au Conseil administratif.

Je m'explique : la résolution sociale que vous, Conseillers municipaux, avez voté le 17 février 2000, a été mise à l'ordre du jour à la Commission sociale en mars.

Les raisons invoquées à cette mise à l'ordre du jour, furent, peut-être ces raisons ont-elles un quelconque poids juridique...

1. La résolution n'était pas claire et guère compréhensible.
2. Le débat en séance plénière n'a pas suffisamment eu lieu.

Je tiens à rappeler que la résolution fut acceptée par 30 oui et une seule abstention. J'ose imaginer que les trente et une personnes qui ont voté ce soir-là avaient compris quelle était la teneur de la résolution. Sinon, je pense que le débat aurait certainement eu lieu.

L'absence de débat est-il un argument à une mise à l'ordre du jour du sujet en commission ? N'est-il pas plutôt le signe d'un assentiment général ?

C'est pourquoi, je me permets de vous faire part de mon ignorance : à savoir, s'il est habituel de mettre à l'ordre du jour d'une commission, une résolution à l'intention du conseil administratif, votée et acceptée ? Voilà pour ma première question, et ceci sans proposition réelle de la part du Conseil administratif.

Ma deuxième question, toujours d'ordre opérationnel, traite le même sujet que précédemment ...

Qui doit répondre à une résolution adressée au Conseil administratif ?

Est-ce la commission concernée, sociale en l'occurrence; le responsable du service social invité lors de la commission ou encore l'ancien coordinateur plus en fonction depuis quelques mois et lui aussi invité en commission ?

Ou serait-ce simplement au Conseiller administratif en charge des affaires sociales d'amener des réponses ou des propositions à une résolution qui lui est adressée.

M. LANCE : Juste une petite remarque à M. Terrier. Ce soir, nous avons eu les deux tendances de rapporteurs, celui qui est un peu tendancieux, et l'autre qui était la lecture d'un rapport rose, donc ce n'est pas le but non plus de lire un rapport rose.

J'aimerais faire part à chaud de mes sentiments suite à la réception qui s'est déroulée hier soir à la salle communale du Petit-Lancy concernant l'attribution du Mérite lancéen. Je rassure tout de suite le Conseil administratif, il ne s'agit pas d'une critique envers l'organisation de cette soirée !

Je ne suis pas certain que cela soit une bonne chose de réunir, dans un pot commun, les représentants des sociétés communales, les personnes qui ont acquis la naturalisation suisse, et enfin les jeunes de 18 ans qui atteignent leur majorité cette année.

Cela fait beaucoup de personnes différentes dans la salle qui n'ont pas toujours la même vision de la commune, et je doute que les personnes présentes aient pu échanger quelques mots avec les autorités présentes ou les chefs de service. Je pense que c'est un geste important qui fait partie aussi de la communication.

Séance ordinaire du 13 avril 2000

Cette formule unique et globale a été mise en place, il y a environ 3 ans, certainement pour des raisons d'économie de temps et d'argent.

Personnellement, je regrette l'ancienne formule où les naturalisés, les jeunes citoyens et les sociétés communales étaient reçus séparément. Nous pouvions plus facilement entrer en contact avec des personnes que nous ne connaissions pas, et cela était apprécié !

Quant au Mérite de Lancy, je ne conteste pas son attribution à Clair-Bois, Dieu sait s'il le mérite, mais a-t-il encore une raison d'exister, étant à l'origine un mérite sportif !

Ma question est de savoir sur quels critères le Conseil administratif attribue ce mérite parmi les nombreuses propositions arrivées aux trois Conseillers administratifs ?

Juste un dernier divers concernant le livre de bord, je constate que le concept communal du sport, nous avons toujours ces 4 commissions, datant de 1992 et 1993, qui n'ont d'ailleurs jamais été rapportées. Je pense qu'il serait bon que la Commission des sports reprenne le problème, suite aux propos de Mme Taillepierre.

M. CAVALERI : L'Association des habitants du site de la Chapelle a récemment tenu une assemblée au cours de laquelle a été évoqué le problème, encore un dans la Commune, des excès de vitesse sur la route de la Chapelle elle-même. Les riverains de cette route cantonale se plaignent, à mon avis à juste titre, du danger créé par les trop nombreux automobilistes qui ne respectent pas la limite de vitesse qui est pourtant déjà fixée à 50 km/h. Etant donné, en outre, que le stationnement gêne la visibilité des habitants qui s'engagent sur cette artère, des accidents se sont déjà produits, qui se sont soldés par des dégâts matériels importants.

C'est pourquoi, les riverains de la route de la Chapelle vont prochainement entreprendre des démarches afin que soient prises des mesures incitatives ou dissuasives pour faire respecter la loi, avant que ne surviennent des accidents plus graves pour les personnes. J'invite donc le Conseil administratif à prendre note de ces doléances et, à intervenir auprès des Services cantonaux compétents, pour appuyer la demande de nos communiens.

Envoi de brochure du CCDH Suisse - Au hasard d'une discussion, les manifestations communales en sont l'occasion. Mme Dilonardo, notre excellente collègue, m'a mis la puce à l'oreille à propos d'un envoi que nous avons tous reçu et que j'avais distraitement classé pour lecture ultérieure. Par curiosité, j'y ai jeté un rapide coup d'oeil et, je n'ai pas manqué d'être surpris par la teneur de la publication sur papier glacé émanant de la Commission des citoyens pour les droits de l'homme. Il y est question d'abus en matière de psychiatrie que les auteurs dénoncent avec une virulence certaine, au nom de la protection de la santé mentale et du bien-être spirituel des gens.

Noble mission que de soulever un problème qui en a effectivement préoccupé plus d'un dans notre république aussi. Toutefois, un doute certain s'est insinué en moi en relevant l'identité des auteurs de ce message : ce sont des proches, ou des membres ? de l'église de scientologie, qui ne me semble pas une autorité incontestable en matière de respect de la personnalité et de l'autonomie mentale de l'individu, et je crois ne pas être le seul à le penser. J'ai plusieurs tribunaux qui ont le même avis.

Séance ordinaire du 13 avril 2000

C'est pourquoi, je vous invite toutes et tous, cher collègues, à jeter un coup d'oeil à cette publication et à vous interroger sur les motivations qui ont poussé leurs auteurs à l'adresser à des centaines, si ce n'est à des milliers de conseillers municipaux de notre pays. Le cas échéant, notre Conseil pourrait être amené à manifester lors d'une prochaine séance ses réactions quant à ce genre de lobbying, si vous pensez que cela en vaut la peine.

M. ZEHFUS : J'aimerais juste revenir au point 12) de la dernière séance du Conseil municipal, à propos de la liste des jurés ainsi que du débat qui s'est ensuivi, je dirai sur ce « torchon » qui a paru. Pour rassurer M. Pasquier, et pour rassurer tout le monde, en consultant la loi genevoise, tout est spécifié, la procédure, on peut se rassurer, jamais quelqu'un, qui a été condamné, ne sera juré plus tard, même si sur les listes, on ne le sait pas.

M. TERRIER : Je remercie M. Cavaleri de son intervention à propos de l'église de scientologie. Je n'étais pas là hier soir, et je m'en excuse pour certains qui pourraient faire la remarque tout à l'heure, mais j'ai aussi pris connaissance de ce document.

Ma première question est de savoir de quelle manière, elle se procure les adresses des Conseillers municipaux ? Est-ce que la Commune avait été appelée pour lui communiquer les renseignements ou l'a-t-elle fait d'une manière générale ?

Je demanderai au Conseil administratif d'en faire part au Président du Département de justice et police. Je ne sais pas s'il a reçu ce document, mais je propose de lui signaler l'information.

M. Lance, les chiens aboient, la caravane passe.. Pour ce soir, par rapport à vos interventions, puisque j'ai été interpellé deux fois, c'est tout ce que je dirai, mais je me permettrai de revenir sur vos interventions au prochain Conseil municipal.

M. CHEVEY : J'aimerais féliciter et appuyer les constatations de mes 3 collègues, la mise au point surtout de M. Cavaleri. Du fait que j'ai un psychiatre dans ma famille, je lui ai fait part de cette information, et il m'a confirmé qu'il n'y avait aucune référence valable dans cette brochure, que c'était vraiment de la propagande pour la scientologie.

Concernant l'abonnement CFF à disposition des communes pour leurs habitants, j'ai été interpellé par un habitant de Lancy qui s'est renseigné à ce propos, et il lui a été répondu que ce service n'existait pas.

J'ai contacté une commune qui a ce service, elle prétend, qu'avec deux abonnements généraux, à la fin de l'année, les personnes sont gagnantes. A Onex, c'est un service qui fonctionne très bien. Je demande donc la possibilité d'introduire également ce service. Un abonnement général coûte Fr. 4'400.--, cela coûte cher au départ. Il suffit de réserver 150 courses journalières dans l'année, pour l'amortir à un prix modique de Fr. 30.--. Vous pouvez faire un voyage, un tour de Suisse, si vous le désirez, un billet vous est délivré, et vous pouvez circuler avec les CFF pendant toute une journée. Je suis persuadé qu'après une information à la population lancéenne, celle-ci en fera bon usage, et cela ne coûtera guère à la commune.

Séance ordinaire du 13 avril 2000

Concernant la place des Ormeaux, les commerçants ne sont pas contents. Ils se plaignent de l'aspect peu attrayant de cette place, principalement pour deux raisons : le manque de places de stationnement, et l'emplacement peu salubre où se trouvent les containers des déchets. Actuellement, de grands travaux sont menés tambour battant et seront terminés dans les délais, on ne peut que s'en féliciter, bravo à ces valeureux ouvriers. Ne serait-il pas opportun d'envisager un temps plus court de stationnement à proximité des commerces, pour en faciliter l'accès, il y a même des commerçants qui menacent de fermer.

Quant à l'emplacement des containers, ne pourrait-on pas les camoufler par une haie ? Vu la proximité du trottoir, les déchets jonchent celui-ci trop souvent et offrent un aspect peu reluisant à cette place.

Pour terminer, j'aimerais vous informer de la kermesse du Muguet qui aura lieu les 6 et 7 mai prochains, à laquelle vous êtes cordialement invités, et comme d'habitude, vous pourrez consommer et vous divertir pour une somme bien modique.

M. WYSS : En fait, j'ai un divers qui ressemblera plutôt à un regret, à un profond regret. En effet, je regrette de vous informer de ma décision de démissionner du Conseil municipal. Des raisons personnelles m'entraîneront à quitter la commune dans le courant du mois de mai prochain. Ce sera d'ailleurs, dans le courant de ce même mois, que je remettrai officiellement ma démission au Président de ce Conseil, M. Frédéric Renevey.

Concrètement, je serai donc là, à cette place le 18 mai prochain encore, pour une dernière séance.

Sachez que je regrette véritablement de prendre cette décision.

M. CHOBASZ : Je souhaite répondre à Mme Solioz pour que les choses soient claires, si elles ne l'ont pas été pour elle. Tout d'abord, dire, qu'effectivement, dans le cas d'une résolution votée par le Conseil municipal et adressée au Conseil administratif, il appartient au Conseil administratif d'y répondre et celui-ci répondra.

Quand on analyse le texte d'une résolution, on peut avoir trois approches :

- soit les termes de cette résolution sont clairs, précis et univoques et chacun qui souscrit à la résolution la comprend exactement de la même manière;
- soit, deuxième hypothèse, les termes sont peut-être précis, mais les sens peuvent être équivoques et chacun qui souscrit à la résolution peut l'accepter pour des raisons différentes, en voyant derrière les mots des interprétations, des sens différents;
- puis, troisième cas de figure, les termes utilisés sont des termes tellement généraux que tout le monde peut y souscrire et, à ce moment-là, on est donc plus proche d'enfoncer des portes ouvertes que d'amener vraiment quelque chose de créatif.

En ce qui me concerne, je ne considérais pas qu'il y ait eu un vrai débat dans ce Conseil. Je me sentais plutôt proche de la troisième situation que de la deuxième ou la première et c'est dans ce sens-là, que j'ai souhaité donner aux auteurs de la résolution les moyens d'exprimer véritablement le fond de leur pensée, le cas échéant de préciser cette pensée à travers une séance de commission. Ce qui a été fait et donc il n'est pas

Séance ordinaire du 13 avril 2000

question qu'une la prochaine séance de la Commission sociale soit consacrée à cet objet.

M. RENEVEY : Je lève la séance, et je vous remercie.

Séance levée à 21 heures 10.

Le Secrétaire :

Yann WYSS

Le Président :

Frédéric RENEVEY